

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 990 répartissant une somme de huit mille francs aux deux cercles.

n° 990

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 août 1946

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro  
31 août 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier aux colonies

**Vu** la tournée d'inspection du chef de la colonie des 8 et 9 août à Dikhil. As-Ela et Ali-Sabieh,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une somme de huit mille francs (8.000 francs), à répartir comme suit : -cercle Dikhil et poste As-Ela; six mille francs. -cercle Ali-Sabieh : deux mille francs, est mise à la disposition des chefs des circonscriptions administrati ve s d és i gnées ci-dessus pour être distribuée entre les okal, notables et indigènes venus saluer le Gouverneur lors de sa tournée d'nspection.

#### Art. 2

— Cette somme sera imputée au budget (exercice 1946),

chapitre 2. arti cle 2 : « Dépenses politiques ».

**P. H. SIRIEX.**